



Aytré, le mercredi 12 juin 2024

ARRÊTÉ DU MAIRE
N° 35-2024

Objet : Dispositions temporaires portant organisation du festival « L'horizon fait le mur » du vendredi 26 et samedi 27 juillet 2024.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1, L.2213-2 et suivants ;

VU le Code de la Route ;

VU l'article R 610-5 du Code Pénal ;

VU l'avis favorable de la sous-commission départementale de sécurité dans les établissements recevant du public (ERP) du 28 mai 2024 ;

CONSIDÉRANT la nécessité de prendre des dispositions visant à garantir la sécurité des participants du festival « L'horizon fait le mur » qui se tiendra le vendredi 26 juillet et le samedi 27 juillet 2024 dans le parc Jean Macé ;

CONSIDÉRANT que pour des raisons d'organisation de l'évènement, il convient de réglementer l'accès au parc Jean Macé ;

CONSIDÉRANT la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules au abords du parc Jean Macé pour des raisons d'organisation et de sécurisation de l'évènement ;

Le Maire d'Aytré ARRÊTE :

Article I.

Du lundi 22 juillet 2024 à 8h00 au jeudi 1er août 2024 à 18h00, l'accès à la zone 1 du parc Jean Macé sera interdit (voir le plan de l'annexe 1).

Article II.

Du vendredi 26 juillet 2024 à 8h00 au dimanche 28 juillet 2024 à 12h00, l'accès à la zone 2 du parc Jean Macé sera interdit (voir le plan de l'annexe 1).

Article III.

Un accès contrôlé sera mis en place le vendredi 26 juillet pour permettre aux utilisateurs de la médiathèque Elsa TRIOLET et aux parents d'enfants accueillis au centre de loisirs, d'accéder au parc Jean MACE.

Article IV.

Du vendredi 26 juillet à 8h00 jusqu'au dimanche 28 juillet à 8h00, la circulation et le stationnement des véhicules seront interdits rue de la Gare, portion comprise entre les rues Henri Barbusse et du Petit Versailles.

Article V.

Du vendredi 26 juillet à 8h00 au dimanche 28 juillet à 8h00, la circulation et le stationnement des véhicules seront interdits rue Pasteur, portion comprise entre les rues Henri Barbusse et du Petit Versailles.

Article VI.

Une déviation sera mise en place via les rues Henri Barbusse, des Cités et du Petit Versailles, à partir du vendredi 26 juillet à 8h00 au dimanche 28 juillet à 8h00.

Article VII.

La signalisation réglementaire sera mise en place et entretenue par les services techniques de la ville d'Aytré.

Article VIII.

Les contrevenants au présent arrêté seront poursuivis conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article IX.

Ampliation du présent arrêté sera remise à :

- Madame la Directrice Départementale de la Sécurité Publique ;
- Monsieur le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours ;
- Mesdames, messieurs les responsables des services de la ville d'Aytré ;
- L'organisation du festival « L'horizon fait le mur » ;
- Les transport collectifs ;

Qui seront, chacun en ce qui le concerne, chargés de l'exécution du présent arrêté.

Contester un arrêté

La présente décision peut être contestée devant le tribunal administratif de Poitiers (15 rue de Blossac, CS 80541, 86000 POITIERS) dans le délai de deux mois suivant sa notification ou en déposant en ligne depuis [telerecours.fr](https://www.telerecours.fr)

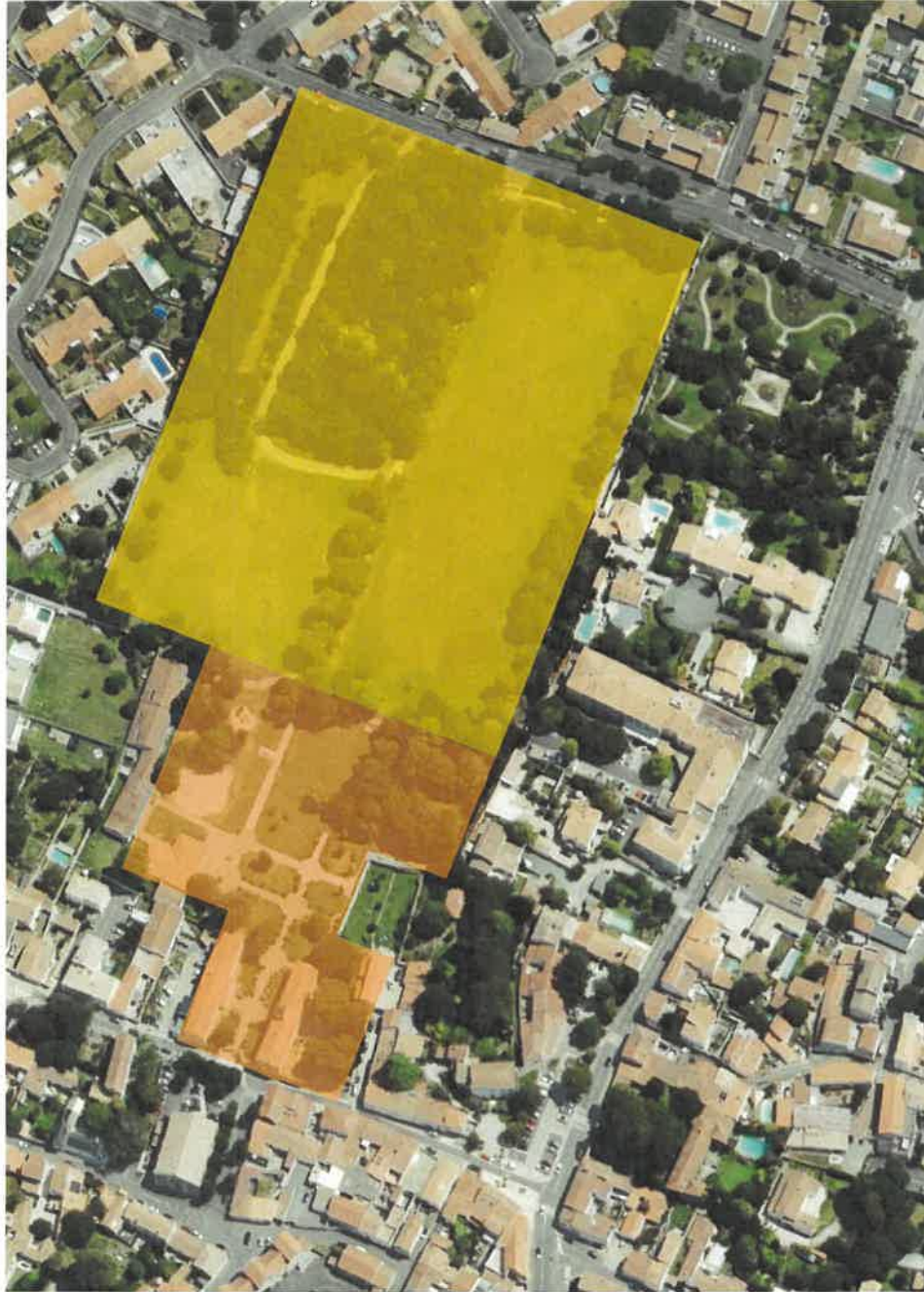
Ce recours peut être précédé d'un recours administratif adressé à l'auteur de la décision.

Dans ce cas, une décision expresse de refus peut être déférée au tribunal administratif dans les deux mois qui suivent sa notification ; une décision implicite de refus née du silence gardé par l'administration pendant deux mois peut également être déférée au tribunal dans le délai de deux mois qui suit son intervention.

Tony LOISEL
MAIRE



Annexe 1
Périodes et zones de fermeture du parc Jean Macé (12 rue de la Gare, 17440 Aytré).



LEGENDE

 Zone 1

La zone 1 du parc Jean Macé sera fermée au public à partir du **jeudi 28 juillet 2024 à 8h00** et jusqu'au **jeudi 1^{er} août 2024 à 18h00** pour sécuriser la zone lors des périodes de montage et de démontage ainsi que lors du festival.

 Zone 2

La zone 2 du parc Jean Macé sera fermée au public à partir du **vendredi 26 juillet 2024 à 8h00** et jusqu'au **dimanche 28 juillet 2024 à 18h00** pendant toute la durée du festival.